

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MARS 2016

Le Conseil Municipal de la Ville de BADONVILLER, régulièrement convoqué le 24 février 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard MULLER, Maire.

Etaient présents : MM. Jean-Marie GOGLIONE, Marcel JEANBERT, Mme Anne SIDEL, M. Eric TAVERNE, Mme Magali TURBAN Adjoints ; M. Dimitri BOILLOT, Mmes Adeline CAPONE, Dominique DUEE, M. Philippe GIRARDOT, Mme Denise LECLERC, M. Jean-Claude MARCEL, Mme Virginie MARCKERT, M. Philippe MIOT, Mme Peggy VINOT

Excusés : Mme Catherine CHRISTEN, M. Alexandre FAYON, Mme Manuela SCHLACHTER, M. Stéphane SCORTEGAGNA

Secrétaire de séance : Mme Anne SIDEL

Le présent compte-rendu a été affiché le 14 mars 2016.

OBJET: DEBAT SUR LA FERMETURE DU COLLEGE DE BADONVILLER

Suite à l'annonce de la fermeture du collège Emile Fournier, Monsieur le Maire de BADONVILLER, en accord avec le conseil municipal, a demandé au Président du Conseil départemental de participer à un débat public à BADONVILLER pour répondre aux interrogations légitimes des élus et de la population.

A la demande du Président, le débat a lieu au cours de la séance du conseil municipal du 10 mars 2016 à l'Espace Mansuy. L'assistance sera appelée à la suite des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H 30 en souhaitant la bienvenue au Président. Et puis, très rapidement, le débat est engagé. Monsieur le Maire regrette la décision qui est vécue « comme une profonde injustice ». Il fait part des attentes de la commune et de son souhait de contractualiser avec le département sur les points essentiels : l'avenir des locaux et du matériel, de la restauration scolaire, le transport des élèves, l'accompagnement du conseil départemental dans les travaux nécessaires à l'utilisation des bâtiments. Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur TAVERNE, Adjoint au Maire, qui s'adresse au Président « en qualité d'élue, citoyen et parent profondément désabusé ». Il demande au Président de compenser cette fermeture : « 10 millions ont été investis dans le collège de Cirey-sur-Vezouze, j'estime que pour une bonne équité entre ces zones rurales, le conseil départemental doit investir sur le territoire de BADONVILLER au profit d'un rééquilibrage compensant la perte d'un service de proximité, qui comme vous l'aurez compris tenait très à cœur à nos habitants. »

Aucun autre élu du conseil municipal ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire invite Monsieur KLEIN, Président du conseil départemental, à s'exprimer.

Monsieur KLEIN remercie le Maire de BADONVILLER. Il est accompagné de Monsieur CAPS, Vice-Président en charge de l'éducation et des collèges et de Madame BAUSERT LEICK, 1^{ère} Vice-Présidente du conseil départemental.

Sont également présents les deux conseillers départementaux du canton de BACCARAT.

Monsieur KLEIN comprend qu'il y ait désapprobation et souhaite expliquer le sens de la décision prise. Il confirme la fermeture des collèges de BADONVILLER et de BLAMONT. En conservant 3 établissements sur 5, le conseil départemental souhaite donner aux élèves de l'Est Lunévillois de « meilleures conditions éducatives » (prévision de 900 élèves d'ici 10 ans pour les 3 établissements). C'est 20 millions d'euros qui seront globalement investis sur 10 ans.

Le collège de CIREY-SUR-VEZOUZE est au bout de son processus de restructuration. Il est désormais en capacité d'accueillir les élèves de BADONVILLER et de proposer « un environnement éducatif de bonne qualité ». Le Président prend l'exemple des tablettes numériques qui vont être distribuées aux élèves du Collège de CIREY.

Le conseil départemental n'est pas en mesure de financer des travaux lourds de restructuration du collège de BADONVILLER.

Il affirme que le développement de l'Est Lunévillois fait partie des priorités du Département. Il évoque le soutien financier du Département pour garantir le devenir du Syndicat Mixte d'aménagement des lacs, des démarches engagées pour un hébergement conjoint sur BADONVILLER de l'Unité départementale d'aménagement et du centre de secours de BADONVILLER, sa rencontre avec le Président du Conseil Régional dans le but de permettre à tous les foyers y compris en zone rurale d'accéder à la fibre optique.

Il aborde enfin plus précisément la question éducative et fait plusieurs propositions :

-la participation financière annuelle de 5 000 € du département au syndicat intercommunal scolaire pour le fonctionnement du gymnase sera maintenue. Il n'y aura donc pas de perte financière pour le syndicat suite au départ des collégiens. Cette participation correspond au forfait d'utilisation du gymnase par les collégiens.

-les équipements scolaires : le département doit faire un inventaire exhaustif du matériel. Aucun engagement n'est pris. Le principe est le suivant: « le matériel suit l'élève ».

-les équipements de restauration : le département propose la cession à titre gratuit des équipements. La livraison des repas sera assurée par la cuisine centrale de BLAMONT. Dans le cadre du plan collège, une enveloppe de 100 000 € sera attribuée. Cette enveloppe pourrait être utilisée pour requalifier le service de restauration.

-le transport des élèves :

- la loi prévoit le transfert de la compétence au conseil régional à compter du 1^{er} septembre 2017. Actuellement le transport est gratuit alors que le coût réel est de 800 à 900 € par élève et par an. Monsieur KLEIN a évoqué cet aspect avec le Président du Conseil Régional qui n'a pas pris d'engagement pour le moment,

-une nouvelle ligne de transport direct sera mise en place à compter de septembre 2016 pour desservir le collège de CIREY à partir de BADONVILLER. Le coût annuel est d'environ 50 000 €. L'objectif est de ne pas dépasser la demi-heure de trajet quotidien aller-retour compris. C'est une moyenne départementale. Ce délai n'est pas toujours respecté. Les élèves (environ une vingtaine) des communes de MONTIGNY, SAINTE-PÔLE et SAINT-MAURICE-AUX-FORGES, auront la possibilité d'être scolarisé au collège de BACCARAT. L'Education nationale accordera des dérogations qui seront valables pour toute la durée de la scolarité. En cas de dérogation, le transport devient payant mais dans le cas présent, le régime de la gratuité sera maintenu.

Le Président évoque enfin brièvement le dossier de 3H Santé. Badonviller ne sera pas concerné par les restructurations.

Au terme de son intervention, il invite les élus à lui poser des questions.

Monsieur TAVERNE s'interroge sur le maintien dans le temps de la participation de 5 000 € au SIS (l'emprunt court jusqu'en 2030), et sur la livraison des repas par la cuisine centrale de BLAMONT.

Concernant la livraison des repas, Madame BAUSERT LEICK répond que les services du Département recherchent activement des solutions adaptées (achat d'un véhicule et de matériel spécifique) dans le respect de la réglementation.

Monsieur KLEIN précise que la liaison chaude sera mise en place pour l'année scolaire 2016/2017. Les élus locaux devront réfléchir à une solution pérenne, soit en poursuivant avec la cuisine centrale de BLAMONT, soit en privilégiant une solution plus locale à partir des équipements actuels de la cantine scolaire. Dans tous les cas, le Département accompagnera la collectivité.

Monsieur MIOT interpelle le Président par rapport aux locaux du collège et aux charges de fonctionnement de la cantine?

Monsieur le Maire répond que cela fera partie des discussions qui seront engagées avec le Département. Des travaux spécifiques devront être engagés comme la séparation des fluides car actuellement la cantine et le collège sont desservis par le même réseau de chauffage.

Madame VINOT interpelle à son tour le Président sur le devenir des locaux du collège.

Monsieur KLEIN répond que « le bâtiment reviendra au syndicat intercommunal scolaire ».

A l'interrogation de Monsieur TAVERNE de savoir qui bénéficiera des 100 000 €, Monsieur KLEIN répond que ce sera le Syndicat intercommunal scolaire (SIS) car le Syndicat reprend la propriété du site.

Monsieur MULLER indique que si les bâtiments sont remis au SIS, il faudrait que les locaux de la cantine soient remis gracieusement à la commune de BADONVILLER.

Monsieur CAPS précise que le SIS et le Département sont liés par une convention d'occupation. Les locaux reviennent au SIS car c'est ce dernier qui dispose du foncier.

Monsieur TAVERNE : « si le foncier appartient au SIS, le bâtiment appartient au Département ». La commune pourrait demander au conseil départemental « de raser le bâtiment ». S'il n'est pas aux normes pour les élèves... on ne pourra pas envoyer des gens dedans ».

Monsieur KLEIN : « Si la commune pèse 75% du SIS, tout cela ne sera pas décidé sans BADONVILLER ».

Monsieur MULLER précise qu'à la création du collège, tout s'est fait en plusieurs étapes. Une partie du groupe scolaire a été mise à disposition du syndicat. Le foncier a été acquis par la commune et a été cédé pour l'euro symbolique au SIS.

Monsieur MIOT s'adresse à nouveau au Président : « Vous nous apportez pas grand-chose de nouveau... vous arrivez avec des valises qui sont légères. »

Monsieur KLEIN rappelle que les élèves du 1^{er} degré sont sous la responsabilité de la commune. Le département ne donne pas de responsabilité nouvelle à la commune.

Monsieur GOGLIONE estime que le temps de transport est trop juste surtout en période hivernale.

Monsieur CAPS répond que le plan de viabilité hivernale sera adapté en fonction des trajets scolaires.

Monsieur KLEIN revient sur l'enveloppe de 5 000 € attribuée au SIS ; cette subvention de fonctionnement s'inscrit dans la durée comme toute subvention de fonctionnement.

Monsieur BOILLOT s'interroge sur les arguments qui ont amené le Département à privilégier CIREY ; il fait valoir des lacunes au niveau de la communication. Le dossier de BADONVILLER n'était pas le plus mauvais d'où un sentiment d'injustice.

Monsieur KLEIN fait part de son point de vue. La réflexion sur les collèges a été engagée par le Département en 2001/2002. Les prévisions d'effectifs dans les collèges étaient à la baisse. Il considère que des établissements avec des effectifs faibles ne favorisent pas le meilleur parcours éducatif. Le Département a au final privilégié le secteur de CIREY qui était à cette époque le plus en difficulté avec des indicateurs très dégradés et classé en zone d'éducation prioritaire.

Monsieur MULLER indique que le projet de reconstruction du collège de CIREY a été envisagé initialement pour pallier au dysfonctionnement du collège existant.

Puis il laisse la parole au public.

Monsieur PHILIPPE de SAINTE-PÔLE interpelle le Président sur le cas particulier des élèves de MONTIGNY, SAINTE-PÔLE et SAINT-MAURICE. Les familles sont fortement demandeuses pour une scolarisation sur le collège de BACCARAT. Une nouvelle sectorisation serait préférable au système de dérogation.

Le Président répond que la sectorisation sera redessinée à terme sur l'Est Lunévillois (2018 au plus tard) sur la base des 3 collèges. La procédure de dérogation en accord avec l'Education Nationale sera allégée.

Monsieur SCHLACHTER, professeur au collège, prend la parole. Il précise que le Département n'a aucune compétence au niveau pédagogique. Il évoque l'amateurisme dans la gestion du dossier, l'incapacité d'anticiper, d'être créatif pour soutenir un territoire qui se meurt. Il estime que les 100 000 € sont largement insuffisants : que faire « avec 100 000 € s'il faut désamianter le bâtiment ? ». Je voulais qu'on défende notre collège. Est-ce qu'on a parlé des enfants ? Pourquoi les effectifs baissent ?

Madame GILLET, professeur, indique qu'il n'y a pas de problème au niveau pédagogique. L'Education Nationale constate quelques difficultés au niveau de l'intégration dans les lycées, non pas au niveau pédagogique mais par rapport à l'adaptation à l'internat. La tablette numérique, cela permet de faire passer une pilule. « On attire pas les mouches avec du vinaigre ».

Monsieur le Président précise que les élèves participent mieux et plus avec une tablette. Mais cela ne rend pas les élèves plus intelligents. Mme BAUSERT LEICK précise que l'Education Nationale accompagne les enseignants en mettant en place des formations.

Madame GILLET évoque également l'amateurisme du Département, la rapidité de la décision de fermeture. La décision a été prise « tout d'un coup » alors que le rectorat avait attribué les heures et les postes en début d'année pour l'année scolaire 2016/2017.

Mme BAUSERT LEICK précise que les calendriers d'attribution des dotations horaires globalisées par le rectorat et des avis donnés par le CDEN dans le cadre des ouvertures/fermetures d'établissement ne coïncident pas.

Sont évoqués ensuite la livraison des repas par la cuisine centrale de BLAMONT, le respect des normes de sécurité dans les différents établissements.

La secrétaire de mairie de SAINTE-PÔLE s'étonne que la fermeture intervienne dès septembre 2016. Pourquoi aller si vite ? Elle évoque la nécessité de faire venir des entreprises pour faire revivre notre territoire.

Monsieur PHILIPPE, Adjoint au Maire de PEXONNE, constate que le territoire se vide.

Monsieur MARCHAL, conseiller départemental du canton de BACCARAT, prend la parole. Il regrette le manque de concertation. Le Président du Département a décidé de fermer le collège alors que les élus départementaux n'ont pas encore délibéré (séance prévue le 17/03/2016). Il considère que l'enveloppe de 100 000 € n'est pas à la hauteur des enjeux : « Je ne sais pas ce que la commune pourra faire avec 100 000 € pour valoriser son patrimoine immobilier ».

Monsieur KLEIN évoque le travail réalisé par le Département en partenariat avec les territoires, notamment vis-à-vis du Syndicat Mixte, la nécessité d'attirer les entreprises, de disposer du haut débit pour assurer le développement économique. Il dit ne pas avoir de baguettes magiques.

Monsieur MULLER : le syndicat mixte, c'est une cinquantaine d'emploi en pleine saison.

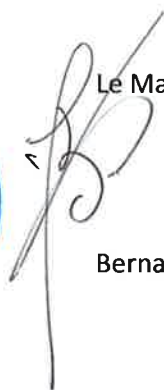
Madame FALQUE, conseillère départementale du canton de BACCARAT s'adresse longuement à l'assistance. Elle évoque la nécessité de défendre le tourisme.

Monsieur MULLER clôt le débat en évoquant le travail effectué au niveau de 3H Santé, les démarches engagées pour pallier au retrait du distributeur automatique de billets, la viabilisation de l'ancien site de la faïencerie, la VLI. Il confirme qu'un bail de 9 ans a été conclu en 2015 avec la POSTE.

La séance est levée vers 21 heures.

Badonviller, le 14 mars 2016




Le Maire,

Bernard MULLER